



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 7150

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions d'hebergement des etudiants. Beaucoup de jeunes provinciaux se trouvent encore contraints apres leur baccalaureat de se rendre a Paris pour y suivre leurs etudes. Le cout de cette « emigration » s'avere tres eleve pour les familles et le probleme du logement en region parisienne, ou une simple chambre de bonne au 7e etage sans ascenseur et sans les commodites les plus elementaires se loue a plus de 1 000 F par mois, cree d'innombrables difficultes. La solution ideale, la moins onereuse, devient elle aussi un veritable casse-tete : saturees, les cites universitaires ne peuvent pas repondre a une demande exponentielle. Certains batiments, vetustes, ont ete purement et simplement demolis pour laisser la place, a Antony par exemple, a un ensemble de bureaux. Il lui demande quelles mesures il envisage d'adopter pour pallier ces carences contradictoires avec la volonte d'augmenter le nombre d'etudiants.

Texte de la réponse

Reponse. - Le logement social en region parisienne est une priorite. Un effort important a deja ete accompli puisqu'un credit special de 50 MF a ete ouvert au cours de l'exercice 1988, et qu'un credit supplementaire de 63 MF a ete inscrit au budget 1989 pour rehabiliter les locaux des residences universitaires dont une partie non negligeable sera affectee aux residences d'Antony et de Nanterre. L'administration etudie actuellement tous les moyens susceptibles d'ameliorer la situation du logement etudiant en regon parisienne et dans l'ensemble du pays.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7150

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3715